PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 3 décembre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : *romain.decco@moselle.gouv.fr*

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Monsieur Thierry BRUNEAU
Président de la SAS METZ EUROLOG
184 rue de la Pompe
75116 PARIS

OBJET : Porté à connaissance – la gestion des eaux pluviales du projet de construction d'une messagerie sur le parc industriel Eurotransit à Trémery et Ennery (57) – Avis de recevabilité

RÉF. : 57-2024-00468

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de « porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales du projet de construction d'une messagerie sur le parc industriel Eurotransit à Trémery et Ennery.

Vu la perméabilité effective inférieure à celle utilisée dans le dossier « loi sur l'eau » initial, le dossier prévoit un redimensionnement des ouvrages mis en place :

– 2 bassins d'infiltration A et B au sud du bâtiment messagerie pour une surface utile de 319 m² et un volume de 218 m³. Ces bassins récupéreront les eaux pluviales de toiture de la moitié ouest de la messagerie ;
– 2 bassins d'infiltration C et D au nord du bâtiment messagerie pour une surface utile de 619 m² et un volume de 505 m³. Ces bassins récupéreront les eaux pluviales de toiture de la moitié est de la messagerie ;
– 1 bassin d'infiltration E servant pour les surverses des bassins A, B, C et D d'une surface d'infiltration de 1 838 m² et d'un volume de 1 640 m³ ;
– 1 chaussée réservoir infiltrante F d'une surface de 1 810 m² et d'un volume utile de 750 m³ pour gérer les eaux pluviales de voirie du parking VL ;
– 1 bassin d'infiltration G d'une surface de 297 m² et d'un volume de 152 m³ pour les eaux pluviales de voiries de la voie d'accès après passage par un séparateur à hydrocarbures et les eaux pluviales de toiture de l'atelier.

Des surverses entre l'ensemble des bassins ont été mis en place afin de répartir l'eau sur l'ensemble des ouvrages.

Le fond des ouvrages se situe à une cote oscillant entre 164 et 164,5 m NGF pour un niveau d'eau constaté à une cote de 163 m NGF.

Les ouvrages sont dimensionnés pour une pluie centennale. Le temps de vidange maximal est de 9 jours pour le bassin G (quelle que soit la période de retour choisie), soit un délai supérieur aux 4 jours préconisés dans la note de doctrine du Grand Est, une vigilance devra être portée sur le suivi des vidanges des ouvrages et sur leurs entretiens.

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable.**

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de « porter à connaissance ».

Un contrôle des ouvrages sera réalisé dans les prochaines semaines afin de s'assurer de la conformité des ouvrages avec le présent dossier, cette visite viendra clôturer la procédure de contrôle en cours.

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie des communes de ENNERY et TREMERY pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (https://www.telerecours.fr/).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

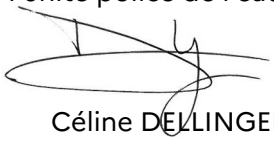

Céline DELLINGER

Copie pour information :
- Commune de ENNERY
- Commune de TREMERY

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.
Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (https://www.telerecours.fr/)